

Procès verbal de l'assemblée générale de révocation du gérant d'une SARL

Le vendredi 03 mai 2024, 14H00 au 18 rue Daniel Oehlert, 53000 LAVAL

Les associés de la société 2B, SARL au capital de 1000 € ont tenu leur assemblée générale extraordinaire après avoir été convoqués par le gérant.

Associés présents :

M. Stéphane BETTON, 1 rue de la Croix Rouge, 53270 SAINTE SUZANNE

Mme Valérie BÉNARD, 114 route de Soulgé, 53170 BAZOUGERS

Associés représentés :

Monsieur Stéphane BETTON préside l'assemblée. Il constate que l'ensemble des associés présents ou se faisant représenter est propriétaire de 100 % des parts sociales, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il tient à la disposition des associés les pièces suivantes :

- l'avis de réception des lettres de convocation envoyées aux associés le 02 mai 2024,
- le texte de la résolution soumise aux associés.

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur la révocation du gérant.

Puis la discussion est déclarée ouverte.

Résolution unique

L'assemblée décide de révoquer Madame Valérie BÉNARD de ses fonctions de gérante à compter de ce jour.

L'assemblée adopte cette résolution par deux voix pour sur deux voix au total.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14H30.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.

Fait à LAVAL le 03 MAI 2024.

Mme Valérie BÉNARD



M. Stéphane BETTON

